

Résumé exécutif

Plan Stratégique du Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGLC)

CONTEXTE

Les questions de gouvernance et de lutte contre la corruption occupent une place de plus en plus croissante dans l'analyse de la performance des Etats africains, tant il est vrai que la corruption et les déficiences en matière de bonne gouvernance sont perçues comme de véritables fléaux qui fissurent les fondements d'une économie saine. En Côte d'Ivoire, l'impact de la corruption est estimé à plus de 1 300 milliards de francs CFA de perte annuelle de recettes, un montant équivalant à 5% du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays¹. Cette situation met à mal les efforts des Autorités, notamment au regard de leurs engagements internationaux pour une gouvernance vertueuse et l'assainissement de l'environnement des affaires.

Malgré les vigoureuses réformes entreprises par le Gouvernement pour renforcer l'arsenal législatif et les normes anti-corruption, les opportunités de corruption restent encore importantes au sein de l'administration ivoirienne. C'est dans ce contexte de corruption quasi endémique touchant toutes les couches de la société ivoirienne que le Président de la République SEM Alassane OUATTARA a fait de l'amélioration de la gouvernance un pilier clé de son programme d'actions. Le défi majeur de ce programme est de mettre en place des institutions crédibles capables d'assurer un service public de qualité et d'améliorer l'accès aux services sociaux de base à toutes les couches sociales de la population.

Cet engagement au plus haut sommet de l'Etat est à la fois un appel et un véritable défi pour le Ministère en charge de la Promotion de la Bonne Gouvernance et de la Lutte contre la Corruption (MPBGRCLC) dont la principale responsabilité est d'assurer la coordination des actions de l'État et la mise en œuvre de la politique gouvernementale en matière de bonne gouvernance.

Pour se donner les moyens de relever ce défi majeur et au regard des attentes légitimes des populations et des partenaires au développement, le ministère s'est engagé dans le processus d'élaboration d'un Plan Stratégique pour servir comme cadre de référence et boussole de ses interventions prioritaires au cours des quatre prochaines années. Le Plan stratégique 2022-2025 du MPBGRCLC a été élaboré conformément aux exigences de la réforme des finances publiques (du Budget-Programmes) qui place la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) au cœur du système

¹ Source : Dalberg/KPMG, Phase 2 : Plan Stratégique de lutte contre la corruption 2022-2025 INTÉGRITÉ

de gouvernance des politiques, programmes et projets publics, en application de la Directive communautaire N° 06/2009/CM/UEMOA portant Lois de Finances au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

OBJECTIF STRATEGIQUE

L'objectif général du Plan Stratégique est de contribuer à la moralisation de la société ivoirienne et à l'amélioration de la performance de l'économie par l'instauration de l'intégrité et la réduction de la corruption pour délivrer un service public de qualité et l'accès amélioré aux services sociaux de base pour toutes les couches de la population.

VISION

La vision qui sous-tend l'élaboration de ce document de stratégie est « **En 2025, la Côte d'Ivoire devient un pays où l'intégrité est la norme et la corruption est réduite structurellement** ». Cette vision est en droite ligne de celle déclinée en 2015 par le Président de la République SEM Alassane OUATTARA à Addis-Abeba en Ethiopie à l'occasion de la signature du Protocole d'adhésion du pays au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), à savoir : « faire de la Côte d'Ivoire une référence en matière de gouvernance en Afrique et dans le Monde ».

AXES STRATEGIQUES

Le plan stratégique du ministère est bâti autour des cinq axes suivants :

AXE 1 : Consolidation du cadre institutionnel et opérationnel de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ;

AXE 2 : Promotion de la transparence, de l'intégrité et de la redevabilité dans la gestion du développement ;

AXE 3 : Promotion de la participation citoyenne à la gouvernance et à la lutte contre la corruption ;

AXE 4 : Renforcement de la coopération internationale et du partenariat pour la gouvernance et la lutte contre la corruption

AXE 5 : Développement du cadre de pilotage, de la coordination et du suivi évaluation.

CHAINE DE RESULTATS

Par domaine d'intervention (axe stratégique), les objectifs et changements à réaliser se présentent comme suit :

- i. Mettre en place un cadre juridique, institutionnel et opérationnel qui facilite la consolidation et la synergie des actions en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (Axe 1) ;
- ii. Promouvoir une série d'actions favorables à la transparence, à l'instauration de l'intégrité et à la systématisation de la redevabilité dans la gestion du développement (Axe 2) ;
- iii. Améliorer la participation des citoyens à la pratique de la bonne gouvernance, à la lutte contre la corruption en assurant leur protection dans le cadre des dénonciations (Axe 3) ;
- iv. Renforcer la coopération internationale avec les organisations internationales, sous régionales en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et le partage des bonnes pratiques entre les Etats parties de la convention des Nations Unies en matière de lutte contre la corruption (Axe 4) ;
- v. Accroître la performance opérationnelle globale du ministère par l'instauration du cadre de pilotage, de coordination et de développement des outils de Suivi/Evaluation dans la réalisation de sa mission (Axe 5).

Ce plan est structuré autour de cinq (05) résultats d'effets (changements concrets) et de (10) dix résultats d'Extrants que le ministère s'engage à produire dans son intervention en matière de promotion de la bonne gouvernance, de la lutte contre la corruption et d'amélioration de son fonctionnement interne.

L'ensemble de ces résultats sont obtenus à partir des **actions/projets** issus des axes stratégiques respectifs ci-après:

AXE STRATEGIQUE 1 : CONSOLIDATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL DE LA GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 1.1-Participation à la mise en œuvre du plan national de bonne gouvernance (PNG)
- 1.2-Création et fonctionnement du Conseil National de Bonne Gouvernance (CNBG)
- 1.3-Participation à la mise en œuvre et adoption de la stratégie nationale de lutte contre la corruption
- 1.4-Amélioration du cadre juridique et institutionnel en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption
- 1.5-Développement de l'indice national de la gouvernance
- 1.6-Développement de l'indice national des capacités
- 1.7-Création d'une plateforme Web de suivi et d'évaluation des actions de prévention et de répression de la corruption
- 1.8-Réalisation d'une enquête nationale sur la corruption
- 1.9-Développement d'un système national d'intégrité
- 1.10- Création d'une académie de leadership de gouvernance et de lutte contre la corruption (Institut National de Leadership Transformateur)

- 1.11-Développement d'un Programme national de formation à la bonne gouvernance et à la lutte contre la corruption
- 1.12-Mise en place opérationnalisation des mécanismes et outils de valorisation et de promotion des compétences nationales
- 1.13. Développement et opérationnalisation des outils de la prise en compte du genre dans les actions de lutte contre la corruption
- 1.14. Célébration des journées africaine et internationale de lutte contre la corruption

AXE STRATEGIQUE 2 : PROMOTION DE LA TRANSPARENCE DE L'INTEGRITE ET DE LA REDEVABILITE DANS LA GESTION DU DEVELOPPEMENT

- 2.1-Contribution à l'élaboration et à l'adoption du code de déontologie de la fonction publique
- 2.2-Formation des fonctionnaires et agents de l'Etat dans le domaine de l'éthique, de l'intégrité, de la transparence et de la redevabilité
- 2.3-Contribution au renforcement des capacités des Inspections des Ministères en matière de prévention et d'enquête administrative dans le domaine de la lutte contre la corruption
- 2.4-Contribution au renforcement des capacités des instances disciplinaires des ministères et du Conseil de discipline de la Fonction Publique
- 2.5-Mise en place de dispositifs de conformité anticorruption dans les entités publiques et privées- Création d'un Bureau de conformité

- AXE STRATEGIQUE 3 : PROMOTION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE A LA GOUVERNANCE ET A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 3.1-Création d'une plateforme de dénonciation des actes de corruption et infractions assimilées
- 3.2-Développement d'une politique nationale de gestion des alertes et de protection des lanceurs d'alerte
- 3.3-Renforcement de la communication institutionnelle des organes en charge de la lutte contre la corruption
- 3.4-Création et appui au fonctionnement des comités locaux de gouvernance et de lutte contre la corruption
- 3.5-Création et appui au fonctionnement des Clubs d'intégrité (anti-corrupcion) dans les établissements scolaires et universitaires
- 3.6-Renforcement des capacités des groupes cibles en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption (Parlementaires, Elus locaux, médias, blogueurs, leaders communautaires et religieux, partis politiques, etc.)
- 3.7-Conduite d'une campagne de sensibilisation sur les méfaits de la corruption
- 3.8-Réalisation des opérations de vérification des cas de corruption et d'infractions assimilées (opérations coup de poing).

AXE STRATEGIQUE 4: RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DU PARTENARIAT POUR LA GOUVERNANCE ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

- 4.1-Mise en place d'un cadre de concertation avec les agences de notation
- 4.2-Renforcement de la coopération technique et financière avec les Etats Parties à la résolution des Nations Unies sur la lutte contre la corruption
- 4.3-Mise en place d'un mécanisme de coopération avec les institutions internationales, multilatérales et sous régionales en charge de la lutte contre la corruption (ONUDC, AFA...)
- 4.4-Mise en place d'un mécanisme d'échanges de meilleures pratiques avec les institutions nationales des Etats parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption.

AXE STRATEGIQUE 5: DEVELOPPEMENT DU CADRE DE PILOTAGE DE COORDINATION ET DE SUIVI EVALUATION

- 5.1-Création d'un comité de pilotage (Parties prenantes clés de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption)
- 5.2-Mise en place des outils de Coordination et de Suivi Evaluation du Plan Stratégique
- 5.3-Renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles du ministère

Le Plan Stratégie dresse une liste de trente-quatre (34) projets/actions prioritaires à conduire de 2022 à 2025 pour réaliser la chaîne des résultats intermédiaires et finaux du ministère sur la période programmatique. La stratégie de mise en œuvre de ces actions prévoit la mise en place d'un Comité de Pilotage (CoPil), l'identification claire des acteurs responsables de la mise en œuvre, avec un cahier de charges (voire un contrat de performance, lettre d'engagement) précis, permettant d'apprécier et de valoriser les niveaux de performance atteints.

Analyse des risques

Pour renforcer l'efficacité de l'intervention du ministère, le Plan Stratégique met en place un cadre d'analyse des risques et un dispositif de suivi et d'évaluation des actions programmées. Les risques majeurs résident dans la détermination des acteurs de mise œuvre, l'adhésion des parties prenantes et la mobilisation des ressources humaines de qualité ainsi que la garantie du financement adéquat de l'ensemble des projets/ actions de ce Plan Stratégique.

Dispositif de suivi/évaluation

Pour assurer le contrôle des performances, le dispositif de suivi et d'évaluation du Plan Stratégique portera essentiellement sur la collecte, la gestion des données, le renseignement et la surveillance des indicateurs d'effets et des indicateurs d'extrants. A cet effet, il s'agit de faire le point des actions réalisées au regard du plan d'actions opérationnel de l'année en cours. Des rapports trimestriels et annuels

de suivi du plan d'actions doivent être produits par le comité de suivi et partagés avec l'ensemble des parties prenantes. Une revue à mi-parcours et finale sera réalisée pour rendre compte de l'atteinte des résultats du Plan stratégique aux parties prenantes et prendre en compte les réorientations nécessaires.

Budget

Le budget de mise en œuvre du Plan Stratégique 2022-2025 du ministère est estimé provisoirement à hauteur de trente-sept milliards quarante-quatre millions quatre cents soixante-deux mille Francs CFA (37 044 462 000 CFA).

CONCLUSION

Pour se donner les moyens de faire face au défi majeur que constitue la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption porté au plus haut niveau par son Excellence Monsieur le Président de la République et son gouvernement, et répondre aux attentes légitimes des populations ainsi que les engagements internationaux, le ministère a engagé le processus d'élaboration de son document de plan stratégique. Ce Plan Stratégique constitue le cadre de référence et boussole de ses interventions prioritaires au cours des quatre prochaines années en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Au regard de la transversalité des thématiques du ministère, l'analyse approfondie des éléments de l'environnement interne et externe a permis d'obtenir 5 résultats d'effets et 10 résultats d'extrants soutenus par 34 actions et projets.

L'atteinte de ces résultats nécessite la détermination des acteurs de mise œuvre, l'adhésion des parties prenantes et la mobilisation des ressources humaines et financières adéquates pour l'ensemble des projets/actions.

Pour assurer la redevabilité, un cadre de coordination et de suivi évaluation a été institué pour le partage des informations sur les réalisations du plan stratégique du ministère.

La mise en œuvre réussie de ce Plan permettra d'infléchir la tendance vers une gouvernance appréciée à travers le monde et une perception très négative de la population sur la corruption.

ANNEXE

COMPOSANTES DU PLAN STRATEGIQUE

Mission : Mise en œuvre et suivi de la politique du Gouvernement en matière de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire

Vision :
En 2025, la Côte d'Ivoire devient un pays où l'intégrité est la norme et la corruption structurellement

Valeurs partagées :

- *Culture de l'excellence*
- *Transparence*
- *Innovation*
- *Esprit d'équipe*
- *Professionalisme*

Figure 1 : AXE I : CONSOLIDATION DU CADRE INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL DE LA GOUVERNANCE ET DE LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

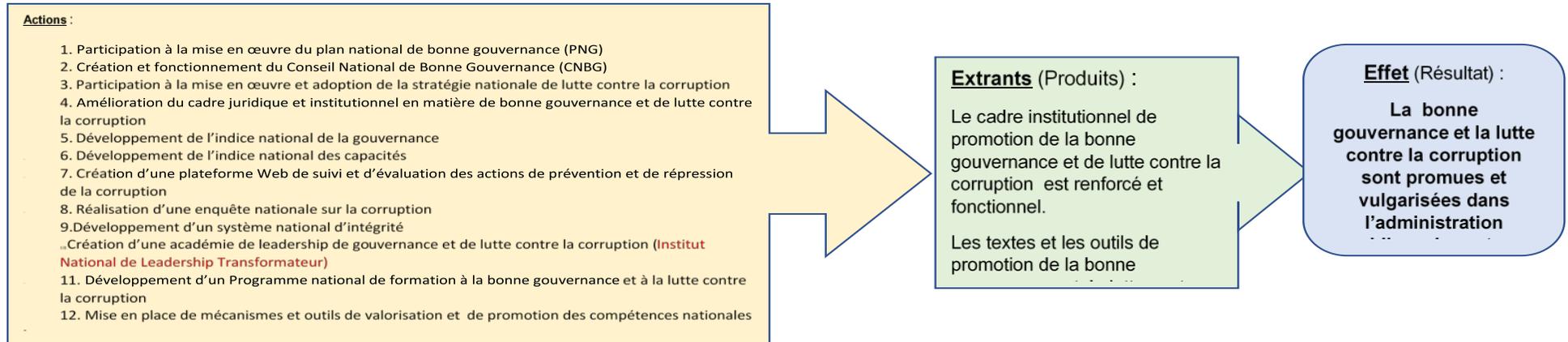


Figure 2 : AXE II : PROMOTION DE LA TRANSPARENCE DE L'INTEGRITE ET DE LA REDEVABILITE DANS LA GESTION DU DEVELOPPEMENT

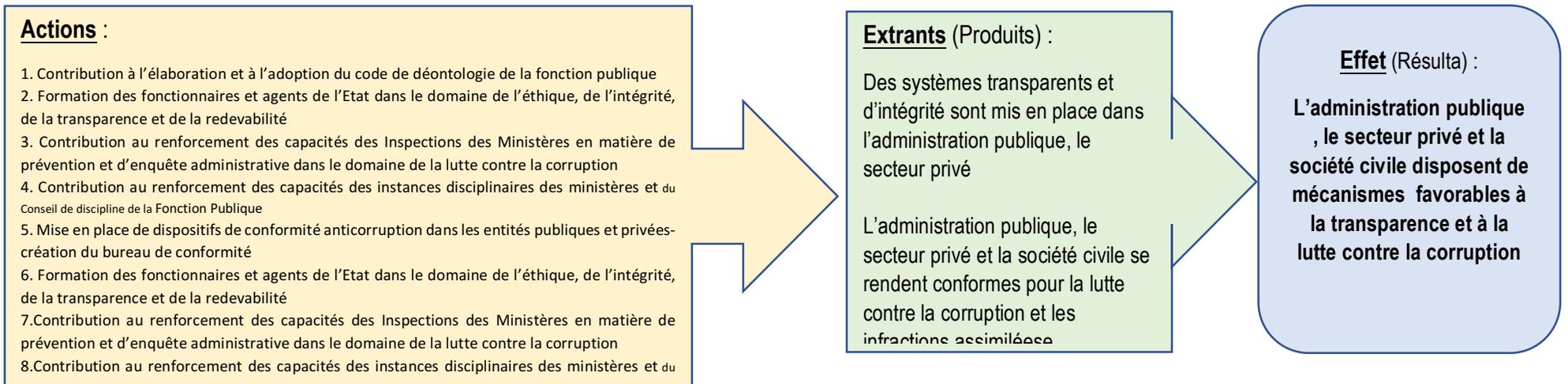


Figure 3 : AXE III : PROMOTION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE A LA GOUVERNANCE ET A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

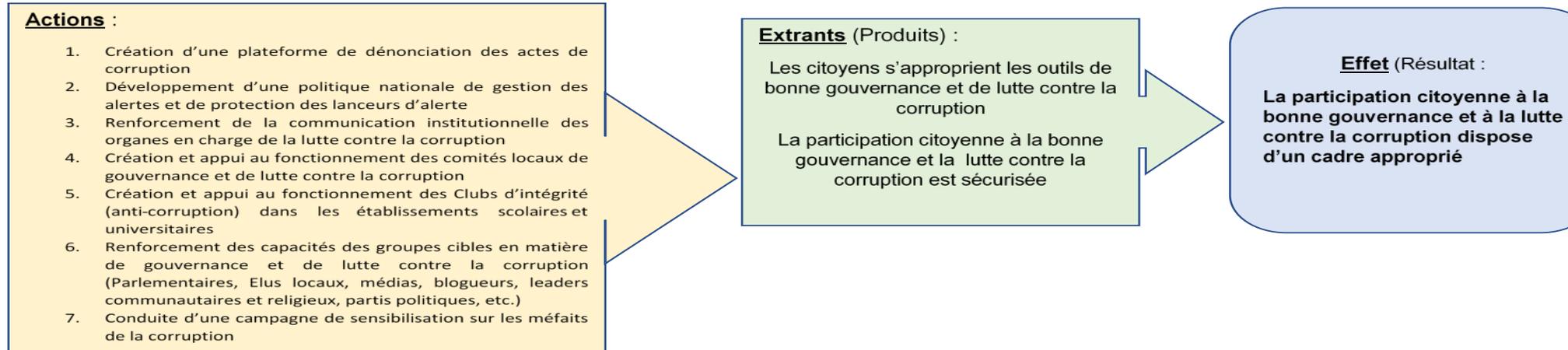


Figure 4 : AXE IV : RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DU PARTENARIAT POUR LA GOUVERNANCE ET LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

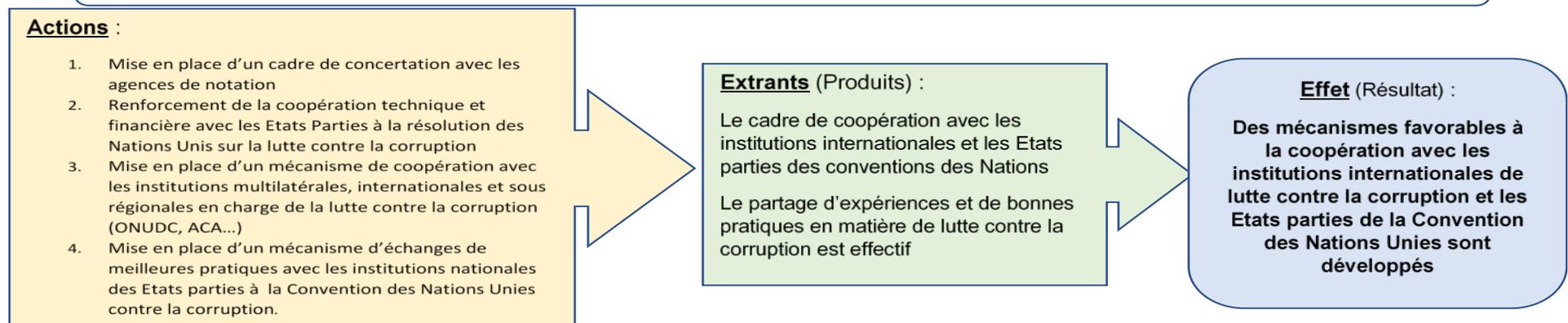


Figure 5 : AXE V : DEVELOPPEMENT DU CADRE DE PILOTAGE DE COORDINATION ET DE SUIVI EVALUATION

